



Spécial iufm

■ S'Informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT : www.cgt.fr, notamment la lettre d'information du site
- La CGT Educ'action : www.unsen.cgt.fr

Sommaire :

- p.2 Cahier des charges
Stages en responsabilité
Références textes
- p.3 Affectation des stagiaires
- p.4 Concours 2011
Rapport Sénat
Bulletin adhésion

Recrutement et formation initiale des enseignants : *Année zéro pour zéro formation*

Le ministère a désormais précisé l'architecture totale de sa réforme du recrutement et de la formation des enseignants. L'ensemble des craintes qu'avait exprimé la CGT se confirme : sélection sociale, disparition des IUFM, disparition totale d'une réelle formation, utilisation des stagiaires pour supprimer des postes... **La masterisation du recrutement cumule tous les défauts.**

Pour autant, l'heure n'est pas à la résignation : l'annonce concrète de la manière dont seront accueillis les stagiaires suscite indignation des formateurs, des personnels et des parents d'élèves. Certains centres IUFM sont toujours mobilisés !

La CGT ne baisse pas les bras. Elle reste aux côtés des personnels et des étudiants, pour dénoncer cette réforme catastrophique et pour susciter de nouvelles mobilisations autour de propositions alternatives (voir ci-contre).

Ensemble, gagnons une véritable formation des enseignants !

La CGT Educ'action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui imposera aux étudiants issus de milieux modestes deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité.

Pas de *statu quo* pour autant !

Au contraire, nous défendons l'idée d'un concours après la licence, puis d'une formation en deux ans payée en tant que fonctionnaire stagiaire et débouchant sur un master.

**Alors, la masterisation des concours... NON !
Une masterisation de la formation garantissant
une démocratisation des recrutements... OUI !**

La CGT, 1^{ère} de la classe...

- 1^{ère} organisation syndicale dans le secteur privé aux élections prud'homales.
- 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique.

La CGT...

Ce sont des élus paritaires (dans tous les corps, 1^{er} et 2nd degrés) départementaux, académiques, nationaux, des élus dans les universités et aux conseils d'école des IUFM...

C'est la défense collective et individuelle de tous les salariés (titulaires et non titulaires) et des sans emplois.

Matthieu Brabant,
Philippe Péchoux

Cahier des charges de la formation : disparition des IUFM, autonomie des universités et des Recteurs !

→ *Forme et contenu des concours*

• Les deux épreuves d'admissibilité vont s'appuyer sur des masters généralistes (pas d'évaluation didactique ou pédagogique).

Pour les PE, une épreuve de français/culture humaniste et une épreuve de mathématiques/sciences.

Les programmes scolaires constituent l'univers de référence des savoirs évalués.

• **Les deux épreuves d'admission vérifieront "l'aptitude à enseigner et la capacité à conceptualiser son enseignement ou sa mission éducative"** (connaissances des publics, des degrés d'enseignement, des deux curriculum de formation...).

La première sera une leçon, la seconde l'analyse d'un dossier dans un champ disciplinaire et comportant des documents (écrits, sonores, iconographiques...).

Sera aussi abordée la compétence "agir en fonctionnaire de l'État".

→ *Calendrier des épreuves*

Les épreuves auront lieu en M2 : les étudiants qui le souhaitent pourront présenter les concours des 1^{er} et 2nd degrés la même année.

• **CRPE :**

- Admissibilité : **septembre.**
- Résultats : **novembre.**
- Admission : **mai/juin.**

• **CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE :**

- Ecrits : **dès décembre.**
- Résultats : **mi-janvier.**
- Admission : **mai/juin.**

• **Agrégation :**

- Ecrits : **avril.**
- Oraux : **juin/juillet.**

→ *Contenu des masters*

Les concours n'étant pas les seuls débouchés professionnels des masters, ces derniers ne sont pas construits en fonction des épreuves de concours.

Aux côtés des masters disciplinaires, il existera une offre de masters s'appuyant sur plusieurs disciplines pour répondre aux besoins spécifiques de certains corps (PE...).

→ *Organisation des stages*

Les stages effectués en milieu scolaire ne sont pas une condition pour se présenter à une épreuve. Le recteur est responsable, en liaison avec les établissements, de la répartition de l'offre de stages et de son adéquation avec les cursus des masters.

• **Stages préparatoires d'observation** et de pratique accompagnée (108 heures) : offerts aux étudiants de M1 ou en début de M2, par groupes de 2 à 3 personnes par classe, proposés à différents moments de l'année et compatibles avec les cursus de M1.

• **Stages en responsabilité -108 heures** (voir encadré).



Circulaire 2009-109 (20.08.2009) créant des "stages en responsabilité" pour les étudiants en master, d'un maximum de 108 h, dans les écoles et établissements scolaires...

Ces étudiants préparant le concours vont devenir "vacataires", affectés en fonction des besoins de remplacement... Cela crée plus d'illusions (34,30€/heure...) que de démocratisation des recrutements !

Nous appelons les sections CGT Educ'action à contacter ces étudiants, à les syndiquer pour, ensemble, gagner une vraie formation.

Retrouver l'ensemble des textes sur notre site internet, rubrique " Entrée dans le métier "

- Décrets modifiant les statuts des personnels : JO du 29 juillet 2009 (décrets du 28 juillet 2009).
- Circulaire de cadrage des masters (ministère de l'enseignement supérieur) : 23 décembre 2009.
- Contenu des concours : JO du 6 janvier 2010.
- Circulaire sur le dispositif d'accueil des stagiaires : 25 février 2010, BO n° 13 du 1^{er} avril.
- Cahier des charges de la formation des maîtres à paraître en mai 2010.

Circulaire de cadrage du 25 février 2010

(à retrouver sur notre site)

→ **Accueil des stagiaires au plus tard le 30 août** : regroupements pour avoir des "repères" et rencontrer les inspecteurs, sans avoir pour autant le statut de fonctionnaire stagiaire (au 1^{er} septembre seulement).

→ **"Le volume de formation et d'accompagnement dispensé sera équivalent à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel appartient le stagiaire"** : c'est là où réside l'arnaque principale !

Pour le tiers de la formation, le ministère tient compte des visites (plus ou moins utiles, plus ou moins préparées) des tuteurs "compagnons"... **Il s'agit de la rupture principale de cette formation qui passe d'une formation initiale des enseignants (dans un lieu : les IUFM) à une "formation continuée" (un peu n'importe où et "sur le tas")**.

L'académie de Créteil :
un modèle ???

→ 1^{er} degré

• **Les stagiaires feront classe** jusqu'aux vacances d'automne en présence "d'enseignants expérimentés" puis ils seront affectés... en brigade de remplacement jusqu'à la Toussaint !

Enfin, ils seront stabilisés dans une école en évitant les postes les plus difficiles.

• **Accueil administratif et "social" dès le 25 août (!)** et "début de formation pédagogique", par les inspecteurs, sur la conduite de la classe. Ces journées seront sur la base du volontariat et un défraiement est envisagé sous la forme de vacations dans la mesure où ces collègues ne seront nommés qu'à partir du 1^{er} septembre.

Chaque stagiaire aura un maître formateur qui le suivra pendant l'année, chaque maître formateur étant déchargé d'une journée de classe par semaine pour assurer ce suivi.

Un temps de formation sera organisé au cours du deuxième trimestre, articulé avec les stages en responsabilité des étudiants.

→ 2nd degré

Les stagiaires seront affectés sur des supports à temps complet correspondant à la quotité de service de leur corps. Ces supports seront identifiés pour des stagiaires.

Dans l'académie de Créteil, c'est l'équivalent de **500 postes qui vont être bloqués pour l'affectation des 857 stagiaires du 2nd degré !**

L'implantation des postes se ferait en évitant les postes difficiles et partagés.

Les stagiaires seraient affectés à moitié en lycée et à moitié en collège.

Ils participeront ensuite au mouvement national, l'année suivante, pour trouver leur affectation définitive. Le choix des supports se fera prioritairement sur les postes vacants mais rien n'exclut qu'un stagiaire soit affecté sur un poste définitif.

Le choix est fait que le stagiaire soit le moins souvent absent de sa classe, avec des modalités concrètes laissées à l'appréciation des académies :

• **Accueil administratif et "social"** dès le 25 août (!) et "début de formation pédagogique" par les inspecteurs, sur la conduite de la classe. Ces journées seront sur la base du volontariat et un défraiement est envisagé sous la forme de vacations dans la mesure où ces collègues ne seront nommés qu'à partir du 1^{er} septembre.

• **1^{er} septembre** : rentrée dans les établissements

Dès le début de l'année scolaire, le dispositif de "formation" repose sur l'accompagnement par un professeur tuteur sur l'année, avec 2 "temps forts" :

• **En septembre-octobre** : au moins 3h par semaine dans la classe du professeur stagiaire.

• **Entre les vacances de février et de Pâques** : le professeur tuteur accueillera dans sa classe, pendant une semaine, un étudiant en M2 qui prendra ensuite cette classe en responsabilité pendant 2 semaines. Pendant ces 2 semaines, le tuteur sera donc

déchargé de classe pour accompagner le stagiaire. Plutôt que le stagiaire, c'est le tuteur qui sera remplacé par l'étudiant. Après ces 2 semaines en responsabilité, l'étudiant serait à nouveau accompagné par le tuteur qui reviendrait dans sa classe.

Un temps de décharge de 2h est prévu pour les professeurs stagiaires non agrégés. Cela équivaut à 72h annuelles qui permettront de libérer une journée par semaine. Celle-ci pourra servir à l'organisation de journées ou ½ journées de "formation" sur le modèle de ce qui existe pour les non-titulaires. Rien ne garantit que ce temps de décharge de 2h se concrétise par 2h libérées. Ce temps de formation peut aussi être comptabilisé au-delà d'un service plein et payé en Heures Supplémentaires Année (HSA).

Les universités sont sollicitées pour apporter leur contribution à la formation des professeurs. La possibilité des visites-conseils qui ne participeraient pas à l'évaluation en fin d'année par les jurys de titularisation seraient maintenues.

Le stagiaire aurait par ailleurs :

• L'équivalent d'une semaine de formation, au 1^{er} trimestre, avec regroupement des stagiaires

• La possibilité ouverte de participer au Plan Académique de Formation (PAF).

Le tuteur devra être dans l'établissement ou un établissement proche. Les professeurs partant en retraite au 1^{er} novembre et au 1^{er} décembre seront sollicités pour renforcer le dispositif de formation.

Le rectorat compte sur le réseau des anciens conseillers pédagogiques ou des "compagnons" actuels.

Le tiers temps de formation prévu par le cadrage ministériel est déjà insuffisant, mais le rectorat a décidé de compter le temps d'accompagnement du tuteur dans le temps de formation des stagiaires. Ainsi on est loin du tiers temps de formation annoncé !

Inscriptions aux concours 2011 : dès mai 2010 !!

➔ Premier degré

- Phase unique d'inscriptions :
10 mai - 18 juin 2010
- Epreuves écrites :
28/29 septembre 2010
- Résultats d'admissibilité :
au plus tard à la mi-novembre 2010
- Epreuves orales des concours internes :
entre début avril et mi-mai 2011
- Epreuves orales des concours externes :
entre début mai et mi-juillet 2011

➔ Second degré

- Phase unique d'inscriptions :
10 mai - 18 juin 2010
- Epreuves écrites des concours externes (hors agrégation) : **novembre 2010**
- Epreuves écrites des concours internes :
25 janvier - 4 février 2011
- Epreuves écrites des concours externes d'agrégation : **28 mars - 15 avril 2011**
- Résultats d'admissibilité des concours externes (hors agrégation) : **mi-janvier 2011 au plus tard**
- Résultats d'admissibilité des concours internes :
fin mars 2011 au plus tard
- Résultats d'admissibilité des concours externes d'agrégation : **au plus tard fin mai 2011**
- Epreuves orales des concours internes :
entre début avril et mi-mai 2011
- Epreuves orales des concours externes :
entre début mai et mi-juillet 2011.

Ce n'est pas nous qui le disons !

La réforme du recrutement des enseignants explique le schéma d'emplois du ministère de l'Education nationale pour 2010. Ce schéma découle de la réforme du recrutement des enseignants.

La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2010, de 18 202 emplois de stagiaires se déclinera ainsi :

- **Dans le premier degré**, suppression de l'ensemble des 9 182 emplois d'enseignants stagiaires, soit 3 061 ETPT (équivalents temps plein travaillé) ;
- **Dans le second degré**, suppression de l'ensemble des 7.144 emplois de stagiaires ; l'affectation dans les établissements scolaires des enseignants et des conseillers principaux d'éducation nouvellement recrutés se traduit par la suppression des emplois d'enseignants stagiaires (6.733 emplois soit 2.244 ETPT) et de conseillers principaux d'éducation stagiaires (411 emplois soit 137 ETPT) ;
- **Dans l'enseignement privé**, suppression de l'ensemble des 1 876 emplois de stagiaires, soit 625 ETPT.

En effet, l'élévation du niveau de recrutement des personnels enseignants des premier et second degrés au niveau du master (et non plus de la licence) s'accompagne de la suppression de l'année de stage obligatoire qui a lieu actuellement après la réussite du concours : désormais, les lauréats du concours titulaires de leur master seront directement affectés dans les établissements scolaires et ne suivront pas d'année préparatoire à l'IUFM en tant que professeur stagiaire. En termes budgétaires, ils seront comptabilisés, dès la réussite au concours, au titre des "Enseignants du second degré".

Source : *Rapport général sur le projet de loi de finances pour 2010*, par M. Philippe MARINI, Sénateur (Enseignement scolaire, p. 27 : <http://www.senat.fr/rap/109-101-313/109-101-3139.html>).



4 p. IUFM
avril 2010

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom..... Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Commune.....

Grade ou corps..... Discipline.....

Etablissement.....

Code postal..... Commune.....

Tél..... E-mail.....

CGT Educ'ation - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr